



MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
« LES CORDELIERS » - 1 RUE ASPIRANT JAN
05100 BRIANCON
Téléphone : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr

POLE DEVELOPPEMENT DURABLE

Réalisation du
« BILAN CARBONE[©] »
de la Communauté de Communes du Briançonnais

Procédure Adaptée selon les articles 26 et 28 du CMP 2006
Référence du marché : 2010/CCB/DD/BC01

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Janvier 2010

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE
Cahier des clauses Techniques Particulières

Personne publique

Communauté de Communes du Briançonnais
« Les Cordeliers »
1 Rue Aspirant Jan
05100 Briançon
Tél. : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr

Pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Briançonnais
« Les Cordeliers »
1 rue Aspirant Jan
05100 Briançon

Ordonnateur

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

Comptable public assignataire des paiements

Madame Le Trésorier Payeur Général
Trésorerie Principale
Le Dauphiné
6, avenue du Dauphiné
05100 Briançon

Personne habilitée à donner les renseignements

Monsieur BARELLE Stéphane – Responsable du Pôle Développement Durable
Communauté de Communes du Briançonnais
« Les Cordeliers »
1 Rue Aspirant Jan
05100 Briançon
Tél. : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90
Email : s.barelle@ccbrianconnais.fr

Le marché qui est conclu avec le « titulaire » dont l'offre a été retenue par le « pouvoir adjudicateur » puis acceptée par la « personne publique » est un marché ayant l'objet ci-après :

Objet du Marché

Réalisation d'un Bilan Carbone pour la Collectivité (ADEME Collectivités « patrimoine/services »).

Catégorie : Prestation Intellectuelle

Localisation : Communauté de Communes du Briançonnais

SOMMAIRE

1 CADRE DE LA CONSULTATION 4

2 CONDITIONS ET ETENDUE DE LA CONSULTATION..... 4

 2.1 LE CONTEXTE : 4

 2.2 LA MISSION : 5

3 CONTENU 6

 3.1 OBJECTIFS DU BILAN CARBONE® : 6

 3.2 PRINCIPES DE LA PRESTATION : 6

 3.3 MODALITES DE REALISATION DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC : 7

4 CONFIDENTIALITÉ 10

5 COÛT DE LA PRESTATION 10

6 DEROULEMENT DE LA MISSION ET CONTACTS 11

7 MOYENS 11

8 CONDITION DE PARTICIPATION 11

1 CADRE DE LA CONSULTATION

La consultation est lancée suivant la procédure adaptée visée aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics 2006.

2 CONDITIONS ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 Le contexte :

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) compte 12 Communes et 20.000 habitants. Située au Nord du département des Hautes-Alpes, elle est organisée autour d'une ville-centre Briançon (11.000 hab.) et se déploie sur 5 vallées. Le territoire est riche d'un tissu d'entreprises locales dynamique et de nombreux artisans mais sa principale dynamique économique s'organise autour du tourisme saisonnier lié à la présence de stations de sports d'hiver (Serre Chevalier, Montgenèvre, ...) et d'un environnement préservé (Grand Site de la Vallée de la Clarée et de la Vallée Etroite, Parc National des Ecrins, ...

La collectivité a pour but d'associer les communes adhérentes dans la réalisation d'un projet commun de développement pour un territoire solidaire.

A ce titre, elle entend exercer quatre des cinq groupes de compétences tels que définis à l'article L 5214-23.1 du Code Général des Collectivités Locales :

- Au titre de l'aménagement de l'espace communautaire :
 - Elaboration, approbation et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale et des schémas de secteurs.
 - Aménagement rural, au titre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site dans la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite, conduite des études de définition, maîtrise d'ouvrage des opérations retenues à l'issue des analyses susmentionnées et gestion du label Pays d'Art et d'Histoire.
 - Etude, création et gestion de zones d'aménagement concerté.
- Au titre du développement économique du Briançonnais :
 - Création, aménagement, entretien, gestion et commercialisation des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire.
 - Promotion, coordination et gestion des actions de développement économique d'intérêt communautaire.

En outre des compétences obligatoires dévolues à ce type d'établissement, la C.C.B. exerce les compétences optionnelles suivantes :

- Au titre de la politique du logement :
 - Politique du logement social en faveur du logement des personnes défavorisées et des saisonniers.
 - Mise en œuvre des dispositions du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage.
 - Animation, coordination et gestion des Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs.
- Au titre de la protection de l'environnement et de la préservation du cadre de vie :

- Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.
- Mise en œuvre de la collecte sélective des déchets.
- Assainissement des eaux usées.

Par ailleurs, la collectivité exerce les compétences supplémentaires suivantes :

- Au titre des équipements collectifs concourant à la structuration du territoire :
 - Création et gestion d'un réseau de transport à la demande.
 - Construction, aménagement, gestion et entretien d'équipements culturels (Centre culturel Le Cadran, Maison du Village à Montgenèvre, salle polyvalente de Pré Chabert au Monétier-les-Bains).
 - Développement des Technologies de l'Information et de la Communication.
 - Mise en œuvre du système d'Information Géographique.
 - Suppression des zones d'ombre dans le système de diffusion télévisuelle.
 - Développement de la coopération transfrontalière franco-italienne.
 - Conduite d'opération sous mandat d'une commune pour toute action participant à l'aménagement du territoire.
 - Gestion de sites touristiques (Jardin Alpin du Lautaret).
- Au titre du maintien des équipements de proximité :
 - Bibliothèques (mise en réseau, création d'une banque de prêt
 - Services d'Incendie et de Secours (gestion et financement sous réserve des dispositions du chapitre IV, titre II, Livre IV 1^{ère} partie du CGCT.
 - Création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil de la petite enfance (- de 6 ans).
 - Dispositif locaux d'intérêts communautaire, visant à la prévention de la délinquance.
 - Enseignement artistique (Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais).
 - Centre funéraire et morgue intercommunale.
 - Abattoir intercommunautaire.
 - Fourrière animale intercommunale.
 - Fourrière automobile communautaire.

La Communauté de Communes s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de Développement Durable à travers la réduction ou les économies d'énergies : mission de Conseil en Energie Partagé (CPIE Haute Durance, M. Remy LAVAL) sur le village Communautaire de la petite enfance, la sensibilisation de ses agents : guide de l'éco-agent (à paraître) ou encore en menant des réflexions sur la possibilité de production d'électricité photovoltaïque (études de faisabilité en cours).

2.2 La mission :

En complément des actions déjà engagées et dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la Collectivité a décidé d'établir un bilan quantifié des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) engendrés par son activité et de connaître ses marges de manœuvre pour les diminuer à court et long terme.

Les prestataires sont tenus d'utiliser la méthode de calcul dite Bilan Carbone® développée par l'ADEME ou équivalente.

Il s'agit d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées directement ou indirectement par la collectivité locale elle-même en tant que propriétaire de locaux et productrice de services publics (module « Patrimoine et Services »), délégations de service public et concessions comprises.

3 CONTENU

3.1 Objectifs du Bilan Carbone® :

Les objectifs du Bilan Carbone® sont :

- d'aboutir à une évaluation des émissions de GES générées par toutes les activités de la collectivité pour évaluer son impact en matière d'effet de serre.
- de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources.
- d'apprécier la dépendance des activités de la collectivité à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte de réduction des réserves d'hydrocarbures.
- de proposer un plan d'actions à court et moyen terme, pour réduire ces émissions, mais aussi diminuer la vulnérabilité économique de la collectivité et de ses acteurs.

3.2 Principes de la prestation :

La présente mission concerne la phase de diagnostic incluant une proposition de plan d'actions. Ce diagnostic – décrit au paragraphe 3.3 – consiste à :

- lister les postes émetteurs en partant d'une approche la plus globale possible ;
- évaluer leurs émissions respectives ;
- proposer un plan d'action stratégique et opérationnel qui vise réduire ces émissions ;
- donner à la collectivité les moyens d'apprécier et de communiquer sur ces propositions.

Le prestataire devra être capable de justifier d'une bonne connaissance des collectivités locales et de compétences pluridisciplinaires dans les domaines de l'environnement, du développement durable, de l'énergie, de l'éco-économie.

Des compétences dans les domaines de la concertation et de la communication sont aussi recherchées et seront appréciées.

La prestation s'appuie sur la méthode Bilan Carbone® développée par l'ADEME, le prestataire aura obligatoirement suivi la formation à la méthode Bilan Carbone® délivrée également par l'ADEME et ainsi être titulaire par le biais de sa structure ou société de la licence d'utilisation de l'outil logiciel relatif à cette méthode.

Si toutefois le prestataire n'utilise pas la méthode Bilan Carbone®, la pertinence des propositions sera évaluée au regard de trois critères :

- 1- la prise en compte des émissions directes et indirectes de GES
- 2- la prise en compte de tous les GES traités par le Protocole de Kyoto
- 3- la transparence sur les données et facteurs d'émissions utilisés dans l'évaluation des émissions.

Quelle que soit la méthode de comptabilisation utilisée, la mise en œuvre globale du diagnostic doit conserver la même démarche que celle de la méthode dite Bilan Carbone®.

Dans un souci de qualité, le prestataire doit respecter les règles suivantes :

- être exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires à la Communauté de Communes du Briançonnais pour décider des suites à donner,
- ne pas intervenir auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais s'il ne présente pas toutes les garanties d'objectivité, notamment sur des installations conçues, réalisées, gérées ou exploitées pour l'essentiel par lui-même ou par une société membre d'un même groupe,
- n'adjoindre aucune démarche commerciale concernant des biens ou services (ayant un lien avec les recommandations) au cours de son intervention.

Le diagnostic sera suivi d'une phase d'accompagnement destinée à appuyer la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'aider à mettre en œuvre le plan d'actions proposé.

3.3 Modalités de réalisation de la phase de diagnostic :

Phase 1 : Sensibilisation, recueil et exploitation de données

Sensibilisation des élus et des agents

Le Bilan Carbone® nécessite en préalable, pour être pleinement efficace, une appropriation des enjeux (changement climatique, réduction des réserves d'hydrocarbures, ...) par l'ensemble des parties prenantes dans la collectivité pour le volet « Patrimoine et Services » (personnes décisionnaires, personnes sollicitées pendant la prestation, voire ensemble du personnel dès lors que le plan d'actions passera par des modifications des pratiques professionnelles ou personnelles de chacun).

Il est donc demandé au prestataire de prévoir un ou plutôt des temps de sensibilisation de ces acteurs qui interviendront à différents niveaux dans la réalisation du Bilan Carbone®. Idéalement, la prestation démarrera par une conférence d'une demi-journée de sensibilisation aux enjeux du changement climatique et de la dépendance aux énergies fossiles.

Elle sera préparée en concertation avec le pilote interne du projet, elle s'adressera à l'ensemble des élus et à toutes les personnes qui ont été identifiées comme ayant un rôle à jouer dans la collecte des données.

À l'issue de cette réunion de démarrage, le prestataire devra informer la personne pilote de ce projet du rôle de chaque partie prenante.

Collecte des données

Le prestataire sera tenu de définir le type et le format des données à collecter, grâce à sa connaissance de la méthode Bilan Carbone® et en fonction de la disponibilité des données au sein de la collectivité. Il pourra proposer des questionnaires adaptés et assurera ensuite un rôle d'organisation de leur collecte en concertation avec le pilote interne.

La collecte des données auprès des différents interlocuteurs détenteurs sera également l'occasion pour le prestataire de commencer à réfléchir, en concertation avec ces personnes, aux actions de réduction envisageables.

Dès cette phase, il est important d'associer ces interlocuteurs à la définition des objectifs de réduction qui font partie intégrante de la prestation Bilan Carbone®.

Exploitation des données : résultats et établissement de préconisations d'actions de réduction

Avec l'ensemble des données collectées, le prestataire établira le bilan des émissions.

A partir de cette approche globale sur l'ensemble des émissions « nécessaires » à l'activité étudiée, il sera demandé au prestataire de disposer de sorties de résultats agrégeant certains postes ou sous-postes en fonction de leur exploitation sous forme d'actions de réduction.

Cette définition des sorties de résultats — dites périmètres ou extractions — devra se faire en concertation entre le prestataire et la collectivité pour que les résultats obtenus soient « parlants » et aient un effet déclencheur pour les intervenants ultérieurs dans la phase d'application du plan d'actions.

La présentation des résultats sous forme graphique sera privilégiée.

Phase 2 : Les préconisations d'actions et analyse monétaire des enjeux

En parallèle à la présentation de ce bilan, le prestataire préconisera un plan d'actions de réduction de ces émissions. Ce plan s'appuiera sur les objectifs de réduction discutés avec les représentants de la collectivité à partir du récapitulatif des résultats de la collecte des données.

Les préconisations pourront aussi s'inspirer des autres échanges ou réflexions que le prestataire aura pu mener. Dans la mesure du possible, elles seront accompagnées de renseignements sur les coûts associés et sur la faisabilité stratégique et économique au regard des impératifs et contraintes de la collectivité.

Il est aussi demandé au prestataire de compléter son analyse par la comparaison des émissions de deux situations afin de bien identifier les réductions ou augmentations globales des émissions dues à la mise en œuvre d'une solution. Ces simulations pourront se faire sur la totalité ou sur une part des émissions évaluées selon l'exercice et le périmètre des mesures de réduction envisagé.

Le prestataire évaluera l'ordre de grandeur du « risque économique » d'une variation du coût des énergies fossiles ou de la mise en œuvre d'une taxe carbone sur les activités de la collectivité ou sur les activités et usagers du territoire de la collectivité.

Le Bilan Carbone® facilite ces exercices en proposant des utilitaires dit « économiques » qui accompagnent le module « Patrimoine et Services ».

Le prestataire qui utilisera ces utilitaires devra veiller à établir, en concertation avec la collectivité, plusieurs jeux d'hypothèses illustrant la vulnérabilité de la collectivité et/ou de son territoire à ces paramètres.

Le mode de présentation du plan d'actions devra favoriser son opérationnalité et son appropriation par la collectivité. Ainsi chaque action sera caractérisée par :

- une estimation quantitative :
 - o du gain potentiel en eqCO₂,
 - o du gain potentiel en Euros économisés,
 - o des ressources humaines et financières nécessaires à son application.
- une estimation qualitative de la difficulté de mise en œuvre grâce à :
 - o Une estimation des ressources humaines et financières nécessaires,
 - o Une analyse de la nature de la modification (changement de comportement, ...),
 - o Un calendrier opérationnel sera également proposé au regard des caractéristiques précédemment citées.

Afin d'illustrer les plans d'actions, différentes simulations de réductions pourront être proposées grâce aux fonctionnalités des tableurs.

Phase 3 : Le rapport d'étude

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre du diagnostic seront consignés dans un rapport. Ce rapport contiendra notamment :

- un bref exposé des enjeux pour la collectivité du projet de quantification des émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance aux énergies fossiles.
- un récapitulatif des décisions prises avec le maître d'ouvrage en termes de périmètre à étudier.
- les hypothèses retenues, les investigations menées et les approximations effectuées (avec leurs argumentations) lors du traitement des données.
- le bilan global des émissions, avec les informations nécessaires à sa compréhension si la méthode Bilan Carbone® n'a pas été utilisée.
- le plan d'actions qui permettra de connaître les marges de progrès dont la Collectivité dispose pour améliorer son bilan d'émission de gaz à effet de serre et diminuer sa dépendance aux énergies fossiles.
- la fiche de synthèse « ADEME » rédigée selon le modèle donné en annexe I.
- une synthèse d'environ 4 pages – spécifiquement rédigée pour une diffusion auprès des élus et organes décideurs de la collectivité.
- Le document (powerpoint) ayant servi à la présentation finale des résultats.
- Une synthèse d'environ 2 pages – spécifiquement rédigée pour une diffusion grand public – à destination de la population du territoire (communication institutionnelle).
- Les fichiers de calcul type excel remplis pour la phase d'estimation des émissions permettant à la collectivité de s'approprier la démarche.

La qualité rédactionnelle du rapport – **et de la synthèse à destination des élus** - sera particulièrement soignée, non seulement pour faciliter l'appréhension de la rigueur méthodologique, mais surtout **pour préparer la communication des résultats à l'ensemble des parties prenantes.**

En effet, les résultats de la quantification des émissions de gaz à effet de serre d'une collectivité sont voués à avoir des **conséquences politiques potentiellement importantes** : ils doivent donc être **clairement exposés et argumentés**. La teneur des résultats qui comprennent à la fois l'évaluation quantitative mais également des propositions de pistes d'actions de réduction de portée souvent stratégique vis-à-vis du fonctionnement actuel de la collectivité ou de son territoire devra amener le prestataire à en proposer une communication pédagogique et circonstanciée (cf supra).

Le prestataire veillera également à expliciter à la collectivité, les doublons ou les lacunes en terme d'évaluation - inhérents à la méthodologie globale utilisée – qui, correctement identifiés, ne nuisent en rien à la démarche de progrès interne initiée par ce diagnostic.

Phase 4 : Présentation des résultats

Le rapport ainsi rédigé sera transmis en au moins 5 exemplaires et un exemplaire sous format informatique (format word et pdf) par le prestataire à la collectivité. Les conclusions de l'étude devront ainsi permettre de proposer des actions à entreprendre par le maître d'ouvrage en fonction des préconisations du prestataire.

Ce rapport fera l'objet d'une ou plusieurs présentation(s) orale(s) au cours de laquelle seront notamment expliquées et discutées les principales conclusions et propositions. Il sera particulièrement intéressant d'y associer l'ensemble des contributeurs à la prestation ainsi que les personnes décisionnaires au sein de la collectivité.

Une présentation des résultats à l'ensemble des agents et des élus devra également être prévue.

Phase 5 : Formation du coordinateur technique pour le suivi et la mise en œuvre

Cette phase a pour objectif d'aider la collectivité à mettre en œuvre tout ou partie des préconisations du diagnostic. Elle se concrétisera sous forme de journées formation. Cette formation du coordinateur technique de la Collectivité sera dispensée pour que celui-ci puisse par la suite utiliser les données recueillies et mises en forme par le prestataire dans le cadre d'une actualisation interne du Bilan Carbone et assurer la mise en œuvre des actions.

4 CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire s'engage à maintenir strictement confidentiels toutes les informations, documents et résultats produits en exécution de la prestation ainsi que toutes les données et informations qui lui auront été communiquées par le maître d'ouvrage.

5 COÛT DE LA PRESTATION

Le prestataire établira une offre technique et financière détaillée correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître le nombre de journées de travail (+ retro planning), les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes. Il conviendra notamment de préciser les temps et coûts respectifs pour chaque étape du projet :

- cadrage de la mission avec le(s) élu(s) et directeur(s) de service(s) porteurs et avec le pilote du projet et actions de sensibilisation des acteurs,
- organisation de la collecte des données,
- recueil des données lui-même,
- établissement du bilan des émissions,
- détermination du plan d'actions et objectifs de réduction et analyse des résultats (approche économique, comparaison des actions de réduction...)
- rédaction du rapport qui en résulte,
- restitution des résultats,
- la formation initiale du coordinateur de la collectivité pour le suivi,
- le coût total de la prestation.

Le montant ainsi proposé sera forfaitaire, ferme et définitif, et inclura l'ensemble de la prestation telle que définie dans le devis en conformité avec ce présent cahier des charges.

Dès le démarrage de l'étude, le rétro planning sera validé par la Communauté de Communes du Briançonnais.

Nota : Tout glissement non prévu dans le calendrier entraînera l'application de pénalités de retard telles que prévues au CCP valant Acte d'Engagement.

6 DEROULEMENT DE LA MISSION ET CONTACTS

Après la **réunion de lancement (prise de contact)** prévue en début de projet, des réunions entre le titulaire du marché et le maître d'ouvrage auront lieu régulièrement dans les locaux du maître d'ouvrage pour faire le point sur l'avancement de la mission.

Un compte rendu sera réalisé après chaque réunion par le titulaire du marché.

Le titulaire sera chargé **de la préparation et de l'animation de ces réunions**. Il assurera la rédaction des documents préparatoires aux réunions et des comptes rendus à destination des participants.

La Communauté de Communes du Briançonnais se chargera de l'envoi de ces documents qu'elle aura validé précédemment.

Les réunions se tiendront dans les locaux de la Communauté de Communes du Briançonnais à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Briançonnais
« Les Cordeliers »
1 Rue Aspirant Jan
05100 Briançon

L'élu référent désigné pour suivre la mission est M. le Vice-président délégué au Développement Durable. Le service en charge du suivi technique est le Pôle Environnement et Développement Durable de la collectivité et son responsable (M. BARELLE Stéphane). Il pourra se faire assister le cas échéant par l'économiste de flux en charge du CEP et l'Espace Info Energie présent sur le territoire.

7 MOYENS

Les candidats établiront une offre sous la forme d'une **note méthodologique** (cf paragraphe 5) décrivant le contenu précis de leur prestation, les méthodes. Par ailleurs ils indiqueront les moyens retenus : humains (CV) et techniques affectés à l'étude (caractéristiques du matériel utilisé), le protocole, le retro planning (cf ci-dessus).

8 CONDITION DE PARTICIPATION

Rappel : Compte tenu de sa spécificité, les prestataires sont tenus d'utiliser la méthode de calcul dite Bilan Carbone® développée par l'ADEME ou équivalente.

A..... Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

(Cachet de l'entreprise)

Le(s) candidat(s)
(Signature de la personne habilitée à
représenter l'entreprise)

